



Union des Villes et
Communes de Wallonie
asbl



Fédération des CPAS

Vos réf. :
Nos réf. : LV/ALV/JDU/cb/2021-97
Votre correspond. : Judith Duchêne
081 24 06 70
judith.duchene@uvcw.be
Annexe(s) : /

Monsieur Christophe Collignon
Ministre du Logement, des Pouvoirs
locaux et de la Ville
Chaussée de Liège, 140-142
5100 Jambes
Christophe.collignon@gov.wallonie.be

Namur, le 14 décembre 2021

Monsieur le Ministre,

Concerne : Participation des CPAS à l'appel à projets « Digitalisation des pouvoirs locaux »

Dans le cadre des accords « Tax on pylons », vous avez récemment lancé un appel à projets visant la digitalisation des pouvoirs locaux avec à la clé, pour l'année 2021-2022, 5 millions d'euros pour les communes, CPAS, Provinces. Les investissements envisagés doivent répondre à une stratégie globale de transition numérique au niveau local, avec pour thématique spécifique la relance et la résilience.

Si les CPAS, ou un groupe de CPAS peuvent bien être demandeurs dans le cadre de cet appel à projets, l'un des critères de recevabilité indiqué dans l'appel est que « *le porteur de projet s'engage, pour les exercices 2021 et 2022, d'une part, à renoncer à lever toute taxe directe ou indirecte sur les mâts, pylônes ou antennes et, en cas d'existence d'un tel règlement-taxe, soit à le retirer / annuler s'il est annuel, soit à l'amender s'il est pluriannuel, et dans ces deux cas, mettre à zéro le montant inscrit au budget.* »

Les CPAS se trouvant ainsi sur une commune qui n'a pas renoncé à lever cette taxe ou n'a pas retiré / annulé le règlement-taxe souhaiteraient se voir confirmer la possibilité, pour eux, de pouvoir néanmoins rendre un projet dans le cadre de cet appel.

Il ne serait pas imaginable que certains CPAS soient considérés comme non éligibles dans le cadre de cet appel alors que leurs besoins sont réels et qu'ils n'ont, comme vous le savez, aucun pouvoir décisionnel en ce qui concerne la fiscalité communale.

Cette question risque, de plus, de se poser à nouveau dans le cadre de l'appel à projets qui sera lancé pour 2022-2023 puisqu'une nouvelle enveloppe de 5 millions d'euros sera mise sur la table, dont la source provient à nouveau des accords « Tax on pylons ».

La Fédération des CPAS ne cesse de le rappeler, les besoins des CPAS en matière informatique sont importants : l'évolution des TIC et de leur utilisation transforme de manière radicale les processus de travail dans tous les services internes et externes des CPAS. La crise sanitaire n'a fait qu'accentuer l'urgence, pour les CPAS, d'investir dans leur digitalisation, dans la sécurité informatique et de consolider la protection des données à caractère personnel.

Nous plaçons d'ailleurs pour que l'investissement dans la transition numérique des CPAS fasse l'objet d'un soutien structurel, qui leur soit octroyé en direct, et d'une vision sur le moyen / long terme qui se développe à partir des besoins et des spécificités des missions sociales dont ils ont la charge.

Le fonctionnement par appels à projets morcelle les initiatives et ne nous semble pas adéquat pour investir dans une vision globale et consolidée de la digitalisation des CPAS.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération très distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line crossing it, and a large loop on the right.

Alain Vaessen,
Directeur général

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized 'L' shape with a horizontal base and a vertical stem, followed by a smaller loop and a period.

Luc Vandormael,
Président